

# PAVE

-

**Plan de mise  
en Accessibilité  
de la Voirie  
et des aménagements  
des Espaces publics**



# **SOMMAIRE**

## Introduction

### 1- Plan d'étude

### 2- Relevés photographiques

#### 2-1 Secteur 1 - Avenue du Général de Gaulle / Rue du Commandant Charcot

- 2-1-1 Avenue du Général de Gaulle
- 2-1-2 Chemin des Callunes
- 2-1-3 Rue du Commandant Charcot
- 2-1-4 Allée piétonne crèche

#### 2-2 Secteur 2 - Centre bourg Guichen

- 2-2-1 Rue du Général Leclerc
- 2-2-2 Rue Luc Urbain
- 2-2-3 Rue du 11 novembre
- 2-2-4 Rue Théodore Botrel
- 2-2-5 Place Saint-Martin
- 2-2-6 Allée de la Fée de l'Aulne
- 2-2-7 Rue de Fagues

#### 2-3 Secteur 3 - Centre bourg Pont-Réan

- 2-3-1 Rue de Redon
- 2-3-2 Rue de Louvain

### 3- Plans communaux de déplacements

#### 3-1 Secteur 1 - Avenue du Général de Gaulle / Rue du Commandant Charcot

- 3-1-1 Avenue du Général de Gaulle
- 3-1-2 Chemin des Callunes
- 3-1-3 Rue du Commandant Charcot
- 3-1-4 Allée piétonne crèche

#### 3-2 Secteur 2 - Centre bourg Guichen

- 3-2-1 Rue du Général Leclerc
- 3-2-2 Rue Luc Urbain
- 3-2-3 Rue du 11 novembre
- 3-2-4 Rue Théodore Botrel
- 3-2-5 Place Saint-Martin
- 3-2-6 Allée de la Fée de l'Aulne
- 3-2-7 Rue de Fagues

#### 3-3 Secteur 3 - Centre bourg Pont-Réan

- 3-3-1 Rue de Redon
- 3-3-2 Rue de Louvain

### 4- Plans de synthèse

#### 4-1 Secteur 1 - Avenue du Général de Gaulle / Rue du Commandant Charcot

- 4-1-1 Avenue du Général de Gaulle
- 4-1-2 Chemin des Callunes
- 4-1-3 Rue du Commandant Charcot
- 4-1-4 Allée piétonne crèche

- 4-2 Secteur 2 - Centre bourg Guichen
  - 4-2-1 Rue du Général Leclerc
  - 4-2-2 Rue Luc Urbain
  - 4-2-3 Rue du 11 novembre
  - 4-2-4 Rue Théodore Botrel
  - 4-2-5 Place Saint-Martin
  - 4-2-6 Allée de la Fée de l'Aulne
  - 4-2-7 Rue de Fagues
  
- 4-3 Secteur 3 - Centre bourg Pont-Réan
  - 4-3-1 Rue de Redon
  - 4-3-2 Rue de Louvain

5- Plans de luminosité

6- Chiffrages

- 6-1 Secteur 1 - Avenue du Général de Gaulle / Rue du Commandant Charcot
  - 6-1-1 Avenue du Général de Gaulle
  - 6-1-2 Chemin des Callunes
  - 6-1-3 Rue du Commandant Charcot
  - 6-1-4 Allée piétonne crèche
  
- 6-2 Secteur 2 - Centre bourg Guichen
  - 6-2-1 Rue du Général Leclerc
  - 6-2-2 Rue Luc Urbain
  - 6-2-3 Rue du 11 novembre
  - 6-2-4 Rue Théodore Botrel
  - 6-2-5 Place Saint-Martin
  - 6-2-6 Allée de la Fée de l'Aulne
  - 6-2-7 Rue de Fagues
  
- 6-3 Secteur 3 - Centre bourg Pont-Réan
  - 6-3-1 Rue de Redon
  - 6-3-2 Rue de Louvain

7- Tests de mise en situation en fauteuil roulant

- 7-1 Journée du 29 juin 2012
- 7-2 Journée du 21 septembre 2012
- 7-3 Journée du 28 septembre 2012

8- Phasage et délai de réalisation des travaux - Evaluation et révision du PAVE

# **1- PLAN D'ETUDE**

## **CHOIX D'UN PERIMETRE PERMETTANT UNE ANALYSE OPTIMISEE DES PROBLEMATIQUES RENCONTREES**

La loi précise que le PAVE porte sur l'ensemble du territoire communal. Mais les périmètres peuvent être différents selon les caractéristiques de la commune, la densité, les aménagements, etc. C'est le cas sur notre commune où le périmètre choisi n'est pas précisément celui de l'agglomération. Ce périmètre est, dans un premier temps, celui qui permettra de résoudre les problèmes d'accessibilité les plus cruciaux et les plus fréquents, tels que :

- Les problèmes liés à l'accessibilité pouvant générer des situations de dangers (traversées non aménagées, trottoirs trop étroits ou trop encombrés nécessitant de marcher sur la route, gestion des sorties d'écoles, etc.)
- Les problèmes liés aux itinéraires piétons les plus empruntés et desservant les équipements de la commune et ses commerces
- Les problèmes ponctuels qui constituent une rupture dans le cheminement

Le périmètre est étudié de manière à ne laisser aucun bâtiment ou zone importante hors de la zone d'étude, il sera par la suite amené à évoluer en fonction des révisions du PAVE.

Cela n'exclut pas le fait que des travaux de mise en accessibilité peuvent être entrepris à la demande d'une personne handicapée même si la zone est située hors du périmètre (ce périmètre ne représentant que la zone d'étude du PAVE).

De même, à l'intérieur de ce périmètre, priorité a été donnée à la voirie. Dans un second temps (révision du PAVE), l'ensemble des espaces publics sera inclus dans cette réflexion (par exemple cimetières).

Les principaux pôles d'attraction retenus sont :

### **SECTEUR 1**

#### **Avenue du Général de Gaulle**

Equipements sportifs, collège, écoles Saint-Martin et des Callunes, cinéma, chemin des Callunes

#### **Rue du Commandant Charcot**

RESO, Musicole, Magasin Bio, Autonomie Services, CDAS, Espace Galatée, La Poste, écoles Charcot, restaurant scolaire, halte-garderie/crèche

### **SECTEUR 2**

#### **Centre bourg Guichen**

Eglise, commerces et services des rues du Général Leclerc, Luc Urbain, du 11 novembre, Théodore Botrel, de la place Saint-Martin, de l'allée de la Fée de l'Aulne, de la rue de Fagues

### **SECTEUR 3**

#### **Centre bourg Pont-Réan**

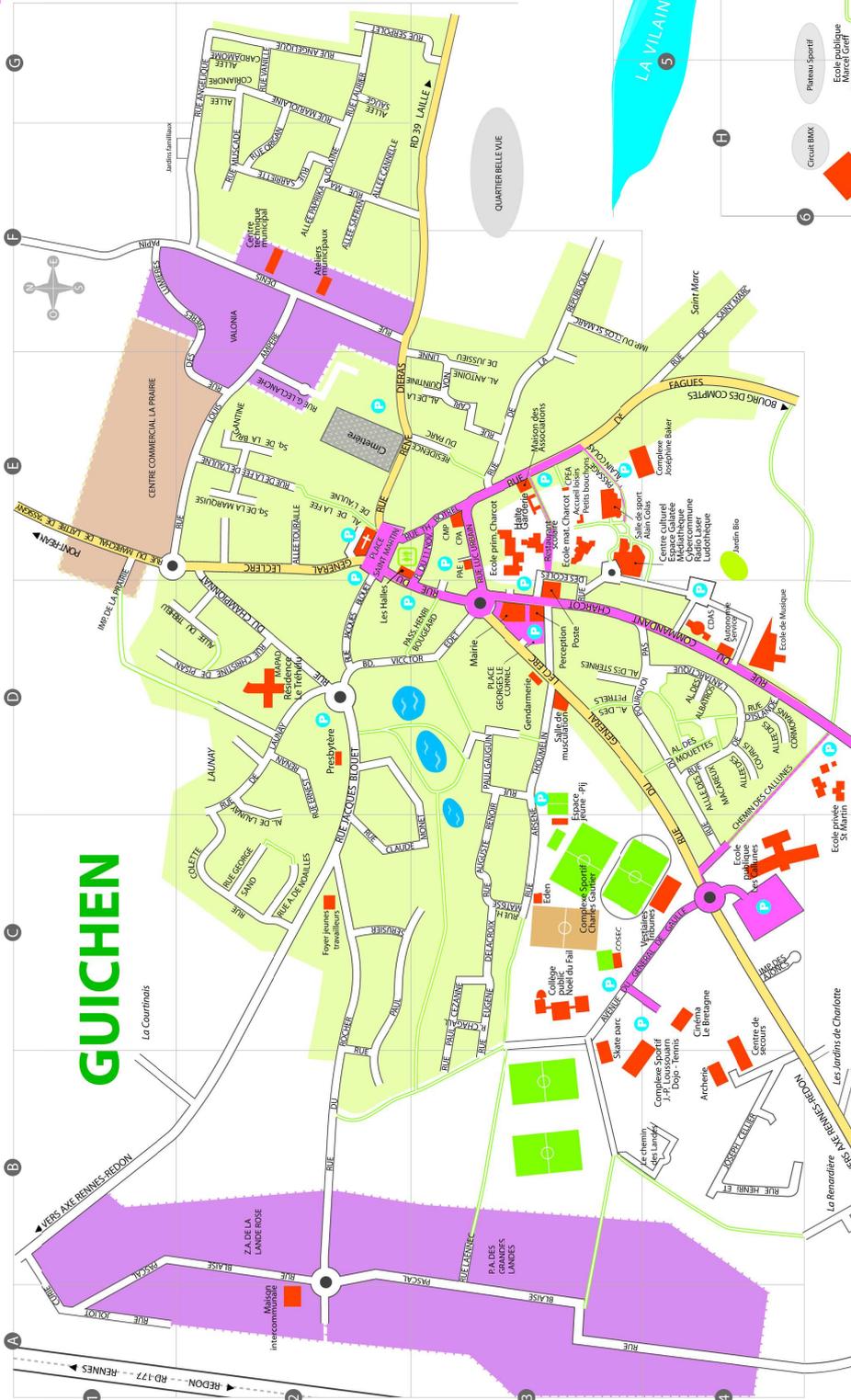
Rue de Redon, du cimetière à la cale (commerces et services), rue de Louvain (écoles, restaurant scolaire, salle Henri Brouillard, bibliothèque, médecin)

### Légende

- Voies routières
- Chemins
- Zones artisanales
- Zones commerciales
- Chemin de randonnée
- Aire de Camping-car
- Aire de repos
- Toilettes publiques
- Zone d'apajotage

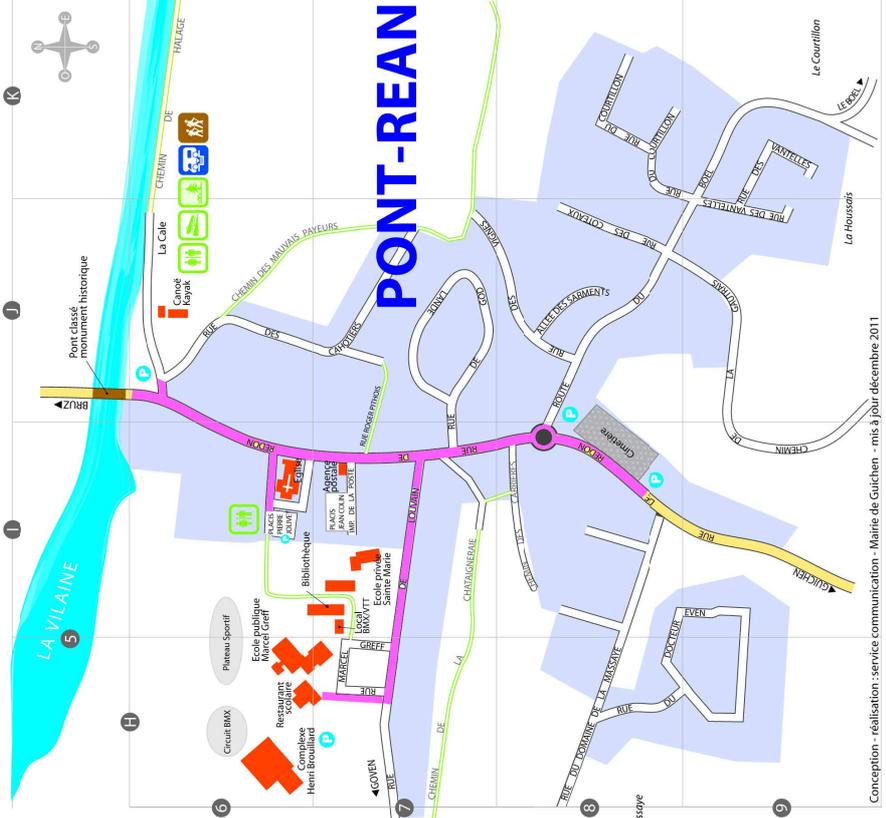
## INDEX PONT-REAN

Boël (route du).....	18, K9	Roger Pithois (rue).....	17, L7
Cahotiers (rue des).....	16, J7	Sarmonts (allée des).....	J8
Carrières (chemin des).....	18	Vantelles (rue des).....	19, K9
Châtaigneraie (chemin de la).....	H7, I7	Vignes (rue des).....	J8
<b>EQUIPEMENTS SERVICES</b>			
Agence Postale.....	17		
Aire de camping-cars.....	H8, H9		
Bibliothèque.....	17		
La Cale.....	J6		
Canoe-kayak.....	J7		
Cimetière.....	J8		
Circuit VTT/BMX.....	J9, K9		
Complexe Henri Brouillard.....	H6		
Ecole privée Ste Marie.....	H7, I7		
Ecole publique Marcel Greff.....	H6, H7		
Eglise.....	J6, J7		
Mauvais Paveurs (chemin des).....	J6, J7		
Pierre Jolivet (placis).....	J6, J7		
Local VTT/BMX.....	J7		
Plateau sportif.....	J6		
Poste (impasse de la).....	J6		
Redon (rue de).....	I9-16		
Restaurant scolaire.....	H6, H7		



# GUICHEN

La Courtillois



# PONT-REAN

### INDEX GUICHEN

11 Novembre (rue du).....	E3	René Diéras (rue).....	E2, F2
Alons (impasse).....	C4	République (rue de la).....	E3, F3
Alain Colas (passage).....	E3	Résidence du Parc.....	E3
Albarots (allée des).....	D4	Rocher (rue du).....	B2, C2
Angélique (rue).....	F2, G2	Safran (allée).....	F2, E2
Anna de Noaille (rue).....	C2	Saint Marc (rue de).....	F4
Antarctique (rue de l').....	D4	Saint Martin (place).....	F2
Antoine de Jussieu (allée).....	C3, D3	Sarrlette (rue).....	F2
Asène Thoumlein (rue).....	C3, D3	Sauge (allée).....	G2, G3
Auguste Renoir (rue).....	B4	Serpellet (rue).....	D2, E2
Blaise Pascal (rue).....	A1- A4	Sternes (allée des).....	D3
Brigitte (square de la).....	C4-D4	Théodore Botrel (rue).....	E2, E3
Cannelle (allée).....	F2	Touraille (allée).....	E2
Carl Von Linne (rue).....	G2	Vanille (rue).....	G2, D3
Cardonnat (rue du).....	D2	Victor Edet (boulevard).....	D2, D3
Chemin des landes (le).....	B3-B4	Accueil loisirs.....	E3
Christine de Pisan (rue).....	C2, D2	Acherie.....	B4, C4
Claude Monet (rue).....	F3	Ateliers municipaux.....	F2
Clos Saint Marc (impasse).....	F3	Autonomie service.....	D4
Colette (rue).....	D3, D4	C.D.A.S.....	D4
Corandrie (allée).....	D4	C.M.P. (centre médico-psychologique de l'enfant et de l'adolescent).....	E3
Cormorans (allée des).....	D4	C.P.A. (consultation psychiatrique adulte).....	E3
Courtils (allée des).....	F2	C.P.E.A. (centre psychotérique de l'enfant et de l'adolescent).....	E3
Ecos (rue des).....	E3	Centre de secours.....	F2
Ernest Renan (rue).....	B3, C3	Centre technique municipal.....	F2
Egienne Delacroix (rue).....	B3, C3	Cimetière.....	C4
Fee de l'Aune (allée de la).....	E2	Cinéma Le Bretagne.....	C4
		Collège public Noël du Fall.....	E3
		Complexe Josephine Baker.....	E3
		Complexe sportif Charles Gautier.....	B3
		Forquiqu'Pas (rue du).....	B3
		Feu de l'Aune (rue de).....	E2
		Cybercommune.....	E3
			E2, F2

Conception - réalisation : service communication - Mairie de Guichen - mis à jour décembre 2011

## **2- RELEVES PHOTOGRAPHIQUES**

Considérant le choix des principaux pôles d'attraction retenus, les rues correspondantes ont été étudiées (élaboration d'un pré-diagnostic).

Les relevés topographiques, photographiques et photométriques, ci-joints, ont permis de repérer les problématiques rencontrées sur les voiries et espaces publics (trottoirs, passages piétons, parkings, etc.).

**2-2-5- PLACE SAINT-MARTIN**



Reprise du dallage sur l'espace vert pour avoir les 1,4 m

90 cm



1,2 m



Pas d'observation



Remonter les bordures sur 10 m pour ne plus avoir de dévers

Dévers de 2,4 %



Dévers de 3,2 %

Ressaut de plus de 2 cm

## **2-3-1- RUE DE REDON**

**(Extrait)**



Dévers généralement de + de 2 %

Largeur de moins de 1,4 m (90 cm)

Dévers compris entre 5 et 7 %



Largeur de moins de 1,4 m à cause des luminaires ou des seuils de garage

Largeur de moins de 1,4 m (90 cm)



Largeur de moins de 1,4 m (90 cm)

Largeur de moins de 1,4 m à cause des luminaires ou des seuils de garage



**En général, il faut :**  
- Réhausser les bordures pour éviter le dévers  
- Supprimer certaines places pour avoir les 1,4 m



Trottoirs compris entre 1,15 et 1,35 m à cause des paliers de portes ou des dauphins

Zone près des notaires : dévers de 11,2 %



Largeur de 1 m à 1,2 m

## **4- PLANS DE SYNTHÈSE**

Les planches ci-annexées précisent, pour chaque itinéraire retenu, les conformités et non conformités et préconisent les travaux à réaliser.

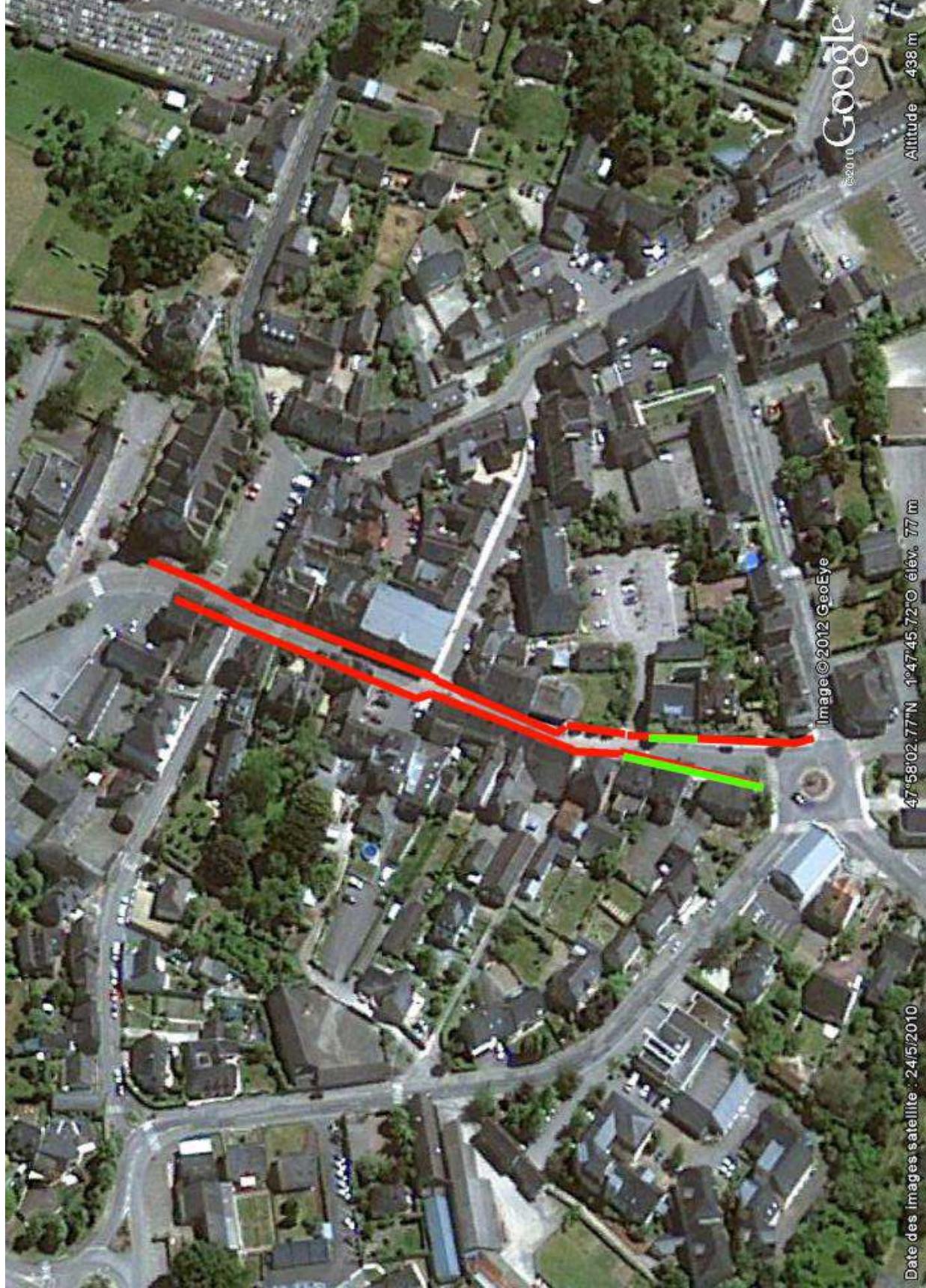
**4-2-1- RUE DU GENERAL LECLERC**

# Plan de synthèse Rue du Général Leclerc

- Trottoir non conforme
- Trottoir conforme

## Travaux à réaliser :

- Reprise de l'ensemble des bordures et pavages pour régler le problème de dévers et de largeurs
- A l'angle de la rue du 11 novembre et au niveau du n°42 : déposer les jardinières
- Du n°35 au 33, 40 au 36 et 20 au 22 : enlever les bornes
- Place Saint-Martin : enlever les espaces verts



**4-3-2- RUE DE LOUVAIN**

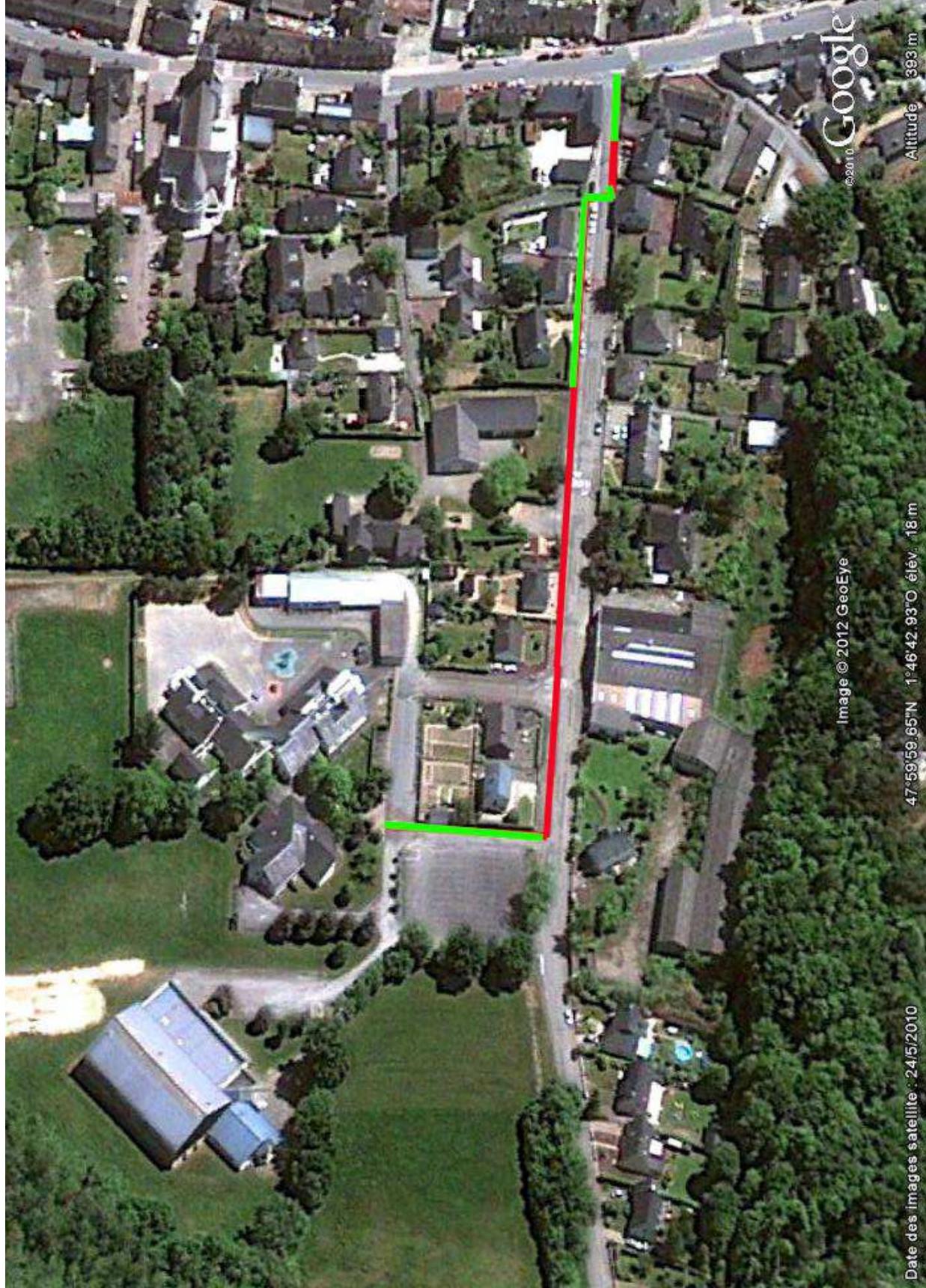
Plan de synthèse  
Rue de Louvain

 Trottoir non conforme

 Trottoir conforme

Travaux à réaliser :

- Quelques problèmes de pente (environ 20 ml) :
- reprise des bordures et des enrobés pour avoir un dévers inférieur à 2 %
- Déplacement de 4 cm d'une bordure chasse roue
- Création d'un passage piéton pour améliorer rapidement l'accessibilité



## **6- CHIFFRAGES**

CHIFFRAGE GENERAL

Dans l'estimation ci-dessous, ne sont pas chiffrés le changement de mobilier urbain (borne, barrière,...), la signalétique, l'éclairage public.

Nom de la rue	Coût estimé HT	Coût estimé TTC	Coût maîtrise d'œuvre (10%)	Prix total TTC
Avenue du Général de Gaulle	14 931,00 €	17 857,48 €	1 785,75 €	19 643,22 €
Parking dojo et cinéma	6 567,90 €	7 855,21 €	785,52 €	8 640,73 €
Chemin des Callunes	15 487,80 €	18 523,41 €	1 852,34 €	20 375,75 €
Rue du Commandant Charcot	98 253,41 €	117 511,08 €	11 751,11 €	129 262,18 €
Allée piétonne de la crèche	11 729,36 €	14 028,32 €	1 402,83 €	15 431,15 €
Rue du Général Leclerc (de la Mairie à la place Saint-Martin)	89 019,12 €	106 466,87 €	10 646,69 €	117 113,55 €
Rue Luc Urbain	45 982,76 €	54 995,39 €	5 499,54 €	60 494,92 €
Rue du 11 novembre	2 119,02 €	2 534,35 €	253,43 €	2 787,78 €
Rue Théodore Botrel	15 713,88 €	18 793,80 €	1 879,38 €	20 673,18 €
Place Saint-Martin	12 140,52 €	14 520,06 €	1 452,01 €	15 972,07 €
Allée de la Fée de l'Aulne	-	-	-	-
Rue de Fagues (angle rue du 11 novembre à Maison des Associations)	25 456,61 €	30 446,10 €	3 044,61 €	33 490,71 €
Rue de Redon	203 340,12 €	243 194,78 €	24 319,48 €	267 514,26 €
Rue de Louvain (rue de Redon à l'école Marcel Greff)	28 084,25 €	33 588,76 €	3 358,88 €	36 947,64 €
<b>Total estimatif</b>		<b>680 315,60 €</b>		<b>748 347,16 €</b>

**8- PHASAGE ET DELAI  
DE REALISATION DES TRAVAUX**

-

**EVALUATION  
ET REVISION DU PAVE**

Compte tenu des tests effectués précédemment, la première tranche de travaux consistera à rendre accessibles aux PMR ayant un handicap physique ou visuel, les voiries et espaces publics, sur les itinéraires retenus, en limitant les dévers à 3 % maximum et sans prendre en compte la problématique du niveau d'éclairage dont la réglementation va évoluer.

Cette première tranche sera réalisée sur deux ans (2013 et 2014). Les tranches suivantes seront précisées à l'occasion des évaluations annuelles du PAVE.

Compte tenu des évolutions de la réglementation et de l'urbanisation de la Commune, le PAVE pourra être révisé.